



CAADP

PROGRAMME DETAILLE POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE AFRICAINE

PILIER II

CADRE D'AMÉLIORATION DES INFRASTRUCTURES RURALES ET DES CAPACITÉS COMMERCIALES D'ACCÈS AU MARCHÉ

(FIMA)

Domaine Stratégique B

Investir dans les infrastructures physiques d'échange et de
Commercialisation en vue de réduire les coûts d'approvisionnement
des marchés locaux, régionaux, et internationaux

PARTNERSHIPS IN SUPPORT OF CAADP



PROGRAMME DETAILLE POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE AFRICAINE (PDDAA)

PILIER II

Cadre d'Amélioration des Infrastructures Rurales, des Capacités Commerciales et d'Accès au Marché

1. CAADP Agenda and Objectives

Le Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA) est au cœur des efforts consentis par les gouvernements des pays africains à travers l'initiative de l'Union Africaine et du NEPAD, visant à accélérer la croissance et à endiguer la pauvreté et la famine dans ces pays. L'objectif fondamental du PDDAA est d'aider les pays africains à parvenir à une croissance plus que substantielle à travers une stratégie de développement impulsé par une agriculture viable qui permet d'éliminer la famine, de réduire la pauvreté et l'insécurité alimentaire, et qui favorise l'accroissement des exportations. En tant que programme de l'Union Africaine, il émane des gouvernements africains qui en sont propriétaires. Bien que d'envergure continentale, il fait partie intégrante des efforts nationaux de promotion de la croissance du secteur agricole et du développement économique. La vision globale du NEPAD pour l'agriculture vise à maximiser la contribution du plus grand secteur en Afrique à l'atteinte de l'autosuffisance et à la mise en place d'économies productives. En somme, l'objectif du NEPAD pour l'agriculture africaine est de réaliser un progrès et un développement économique de large portée, auxquels d'autres secteurs économiques, tels la transformation, le pétrole, les mines et le tourisme pourraient contribuer de façon significative, mais pas dans les mêmes proportions que l'agriculture. Ainsi le but du NEPAD pour le secteur est de promouvoir un développement impulsé par une agriculture qui éradique la famine, réduit la pauvreté, l'insécurité alimentaire, et qui ouvre la voie à une croissance des exportations.

En tant que cadre opératoire commun pour le développement et la croissance agricole des pays africains, le PDDAA s'appuie sur les principes clés et cibles suivants :

- Le principe d'une croissance impulsée par l'agriculture comme principale stratégie pour atteindre l'Objectif du Millénaire pour le Développement et la réduction de la pauvreté ;
- La quête d'un taux de croissance sectorielle moyenne de 6% par an au niveau national ;
- L'allocation de 10% des budgets nationaux au secteur agricole ;
- L'exploitation des complémentarités régionales et la coopération pour relancer la croissance ;
- les principes de l'efficacité des politiques, de dialogue, d'évaluation, et de responsabilité, communs à tous les programmes du NEPAD ;
- les principes de partenariats et d'alliances qui intègrent les communautés d'agriculteurs et des producteurs, celles de l'agri business et de la société civile ;
- la mise en œuvre des principes attribuant des rôles et responsabilités de mise en œuvre des programmes à des pays particuliers; ainsi que la coordination à des Communautés Économiques Régionales désignées ; et la facilitation au Secrétariat du NEPAD.

Le PDDAA définit quatre domaines majeurs d'intervention ou « **Piliers** » dont le but est d'accélérer la croissance agricole, de réduire la pauvreté et de parvenir à la sécurité alimentaire et nutritionnelle, en droite ligne avec les principes et cibles susmentionnés. Ceux-ci comprennent :

- **Pilier I** : Accroître de façon durable les superficies cultivées et desservies par des systèmes fiables de maîtrise de l'eau ;
- **Pilier II** : Améliorer les infrastructures rurales et les capacités commerciales pour faciliter l'accès aux marchés ;
- **Pilier III** : Augmenter les approvisionnements en produits alimentaires, réduire la famine, et améliorer les stratégies et palliatifs en cas d'urgence alimentaire ;
- **Pilier IV** : Améliorer la recherche agricole, l'adoption et la diffusion des technologies.

CADRE D'AMÉLIORATION DES INFRASTRUCTURES RURALES, DES CAPACITÉS COMMERCIALES ET D'ACCÈS AU MARCHÉ

Domaine Stratégique B

Investir dans les infrastructures physiques d'échange et de Commercialisation en vue de réduire les coûts d'approvisionnement des marchés locaux, régionaux, et internationaux

De plus en plus, la communauté de développement atteste que pourvoir à des infrastructures adéquates (infrastructures aux besoins élevés en capital tels que les télécommunications rurales, l'électrification, l'eau, et les routes rurales) constitue une importante étape dans le processus d'éradication de la pauvreté et la fourniture d'un ensemble plus équitable d'opportunités pour les citoyens dans les pays en développement. Pour ce qui est du développement des infrastructures, l'Afrique a pris des siècles de retard sur l'occident, allant jusqu'à passer après l'Amérique Latine au cours des décennies récentes. Ceci a normalement été attribué à la géographie et à la condition initiale des infrastructures en Afrique. En réalité, les maladies, les distances internes, et les populations éparses ont été des facteurs les plus importants.

A la différence de l'Asie ou de l'Amérique Latine, l'Afrique a hérité du passé colonial, d'infrastructures hautement dispersées et inégalement distribuées. Durant l'ère coloniale, très peu était fait pour améliorer les infrastructures en Afrique. En effet, selon Plateau, « dans certains domaines importants, il peut se dire que la politique coloniale a renforcé les handicaps de l'ASS [l'Afrique Sub-saharienne] » (année, p.200). Le peu d'infrastructures construites pendant cette période étaient guidées par l'objectif de connecter les ressources naturelles aux marchés d'exportations. A titre d'exemple, Plateau note que « deux tiers des voies ferrées africaines développées pendant la période coloniale reliaient les mines aux ports côtiers (année, p. 200). Le reste du continent était virtuellement ignoré ; selon Boserup, « seule l'Union d'Afrique du Sud avec l'immigration massive des Européens avaient plus de six mètres de chemin de fer par kilomètre carré en 1970, et six pays n'avaient pas de voies ferrées du tout » (année, p. 148). Dans la plupart des pays africains et singulièrement ceux enclavés, la répartition biaisée des infrastructures a quelque peu continué même après les indépendances.

Bien plus, dans ces pays qui ont vu les infrastructures s'améliorer, la qualité des infrastructures était restée un problème, et par voie de conséquence les revenus n'ont pas augmenté. Malgré les changements dans l'accès aux infrastructures, le produit intérieur brut (PIB) per capita est resté particulièrement inchangé entre 1976 et 2001. Ceci pourrait être lié à l'absence de la demande à cause des zones peuplées de manière éparses et la faible capacité qui en résulte, à maintenir les infrastructures et à tirer les bénéfices attendus. En plus, les facteurs politiques étaient des contraintes importantes en Afrique, ce qui conduisait à des risques non commerciaux plus élevés et moins d'investissements privés.

Le développement d'infrastructures régionales de transport efficaces est resté éluif dans la plupart des pays d'Afrique. Ceci compromet le commerce régional et international et constitue une importante barrière pour les pays enclavés. Il existe un réel besoin de mieux connecter les marchés et les réseaux, de lier les commerces intra et sous-régional, renforçant par-là même les synergies entre la COMESA et la CEDEAO.

Les mauvaises infrastructures sont en partie à blâmer pour le décevant investissement privé intérieur et l'investissement direct en Afrique. Bien que les firmes puissent corriger les infrastructures déficientes en investissant à titre privé, des telles substitutions imposent des coûts additionnels. Plus encore, certains types de services d'infrastructure –telles que les infrastructures de transport- ne peuvent être facilement substituées. Les managers en Ouganda ont classé comme une contrainte majeure, le faible taux de l'utilité des services et la fourniture non fiable et inadéquate d'électricité comme le plus contraignant des blocages. Toutefois, le marché régional offre l'opportunité de créer les économies d'échelle nécessaires pour le développement et la mise en place des ces infrastructures.

En même temps, une distribution inégale des infrastructures pourrait générer des minorités puissantes, susceptibles de contrôler les règles du jeu sur les marchés agricoles maintenant ainsi la marginalisation des

petits producteurs. L'accès aux principales infrastructures (routes, électricité, TIC et eau) générera des complémentarités avec les autres infrastructures post-récolte et partant, réduira les contraintes d'existence des marchés d'intrants ainsi que les marchés de crédit. En plus, les infrastructures de TIC offrent une fenêtre d'opportunité pour réduire les asymétries d'information et ouvrir de nouveaux marchés locaux, régionaux et internationaux, particulièrement pour ce qui est des produits à haute valeur où les coûts de transactions sont d'une grande importance.

En outre, les infrastructures ne devraient pas se limiter aux besoins en capitaux élevés. Elles doivent inclure les infrastructures post-récolte (équipements de stockage, infrastructures commerciales, infrastructures de transformation, etc.) Pour conclure, il est important de maintenir une plus large définition et dans la mesure du possible, évaluer les complémentarités envisageables entre ces infrastructures de base et les autres éléments qui constituent une définition plus ample de l'infrastructure rurale et autres actifs tels que le capital humain et les réseaux sociaux.

1. Défis et Tendances Emergentes

Questions stratégiques :

- *Quelles sont les contraintes majeures à l'augmentation de l'investissement dans l'infrastructure en Afrique ?*
- *Quel est l'écart d'investissement ?*
- *De quels types d'infrastructure a-t-on besoin ?*
- *Quelle autre infrastructure essentielle au-delà des routes pour l'agri business, est nécessaire ?*
- *Comment pourrions-nous accélérer les innovations institutionnelles pour améliorer l'investissement dans les infrastructures ?*

Les domaines clés d'intérêt critique en rapport avec les défis et les tendances émergentes liés à l'infrastructure sont les suivants :

1.1. Répartition de la population, développement du marché et demande d'infrastructure

L'urbanisation en Afrique est entrain d'alimenter un passage obligé de localisation de la demande, des zones rurales dispersées aux centres urbains. Pendant une période de 25 ans antérieure à 2005, la croissance totale de la population dans les zones rurales de l'Afrique Subsaharienne a légèrement dépassé celle des zones urbaines. Au cours des 25 prochaines années, c'est-à-dire de 2005 à 2030, la croissance urbaine projetée devrait être plus que le double de la croissance en milieu rural. 340 millions de personnes environ pourraient vivre en milieux urbains comparés aux 160 millions d'habitants des zones rurales. En terme de pourcentage, la population va augmenter de 130%, comparés au 33% pour les zones rurales. Au moins deux implications découlent de ces tendances. Premièrement, les routes nationales des villes connaîtront une augmentation importante du trafic. De deux, les infrastructures publiques urbaines feront face à des demandes en augmentation rapide de leurs services.

Des services d'infrastructure inadéquats et peu fiables sont tributaires de la qualité de vie de la majorité des communautés rurales en Afrique. De nombreux ménages n'ont pas accès à l'eau potable, à l'électricité, au transport des biens ou des services modernes de communication. A titre d'illustration, au Burkina Faso, en Ouganda, et en Zambie, la marche est le principal moyen de transport pour 87% des populations rurales. 95% des ménages ruraux en Afrique dépendent des sources traditionnelles d'énergie, et très peu de villages africains ont un simple téléphone.

90% des terres en Afrique et 80% de sa zone peuplée se trouvent à plus de 100 kilomètres de la côte et d'un cours d'eau navigable. Bien que les zones rurales soient généralement caractérisées par le faible accès aux infrastructures, ce sont les ménages pauvres des zones rurales qui y ont le moins accès. Bien qu'il puisse y avoir endogénéité dans le choix pour un emplacement d'infrastructure et le niveau de pauvreté du ménage, conclure qu'un ménage non pauvre pourrait se permettre et donc sélectionner l'emplacement avec de bonnes infrastructures tandis qu'un ménage pauvre par contre ne peut prétendre qu'à un emplacement avec des infrastructures inférieures, la disponibilité des infrastructures dans ce dernier emplacement peut influencer le statut du ménage pauvre. En fait, des recherches montrent que l'accès à l'infrastructure est un important facteur pour le statut de pauvreté d'un ménage.

Dans une récente étude, Fay et Yepes ont prédit la demande en routes, voies ferrées, télécommunications, électricité, eau et assainissement. Selon leurs estimations, pour que cette demande soit satisfaite, les pays d'Afrique Subsaharienne devront investir environ 25,9 milliards de dollars annuellement entre 2005 et 2010. De ce montant annuel, 12,6 millions seraient alloués au maintien des infrastructures existantes et le reste pour développer de nouvelles infrastructures. Ceci exigera un investissement annuel de plus de 5,5% du PIB. Prenant en compte la faible densité démographique en Afrique, Wood a prédit qu'il y aura besoin d'investir au moins l'équivalent de deux fois la valeur du PIB dans les infrastructures, tout comme devront le faire les pays à faible revenu d'Asie. Le besoin de faire face à des charges récurrentes d'opération et de maintenance sera ainsi beaucoup plus important.

1.2. Consensus émergent et principaux maillons de développement de l'infrastructure de la chaîne de valeur

Il y a un nécessaire consensus autour d'une définition plus large de l'infrastructure et qui inclut les infrastructures à intensité de capital élevée telles que l'infrastructure de transport (routes rurales ou routes non bitumées), eau potable, drainage, eau d'irrigation, électricité (interconnectée ou isolée) et télécommunications (téléphone et cabines rurales). Parmi ces infrastructures, il y a également un consensus sur la nécessité d'actions importantes autour de :

- la croissance rapide des TIC dans certaines régions d'Afrique
- nombreuses ressources communes en eau ayant un potentiel élevé pour la navigation
- l'amélioration des infrastructures de commerce (aéroports, ports, routes, etc.)
- développement des couloirs d'infrastructures, par exemple les routes et les réseaux ferroviaires
- l'élaboration et l'adoption des politiques régionales pour l'interconnexion des routes
- accord sur les priorités des infrastructures

Les infrastructures post-récolte devront inclure les technologies qui permettent aux petits producteurs de préserver leur récolte et également d'ajouter de la valeur à leurs produits (des exemples d'infrastructures post-récolte pourront inclure l'infrastructure de stockage, l'infrastructure commerciale (assemblage, calibrage, triage, conditionnement), l'infrastructure de transformation, etc.) Cette définition s'inscrit en droite ligne de celle de la chaîne de valeur et permettra de minimiser les coûts de transaction tout au long de la chaîne de valeur. De même elle contribue à maximiser les complémentarités entre les infrastructures de base et les éléments restants qui constituent une définition plus large des infrastructures rurales ainsi que les autres actifs à l'exemple de ceux du capital humain et des réseaux sociaux

Dans beaucoup de cas, l'accès aux infrastructures n'a pas été lié aux stratégies d'éradication de la pauvreté ou aux objectifs généraux de développement du pays. Ceci doit changer afin que les infrastructures soient reliées au potentiel de l'offre existant. Par conséquent, les concepteurs des politiques, les agences intéressées, et les autres acteurs ont besoin de pencher pour une approche de développement des infrastructures plus orientée vers la croissance, même si la conception actuelle peut varier d'un pays à l'autre, parce qu'une taille unique peut ne pas suffire à tous.

1.3. Facteurs institutionnels et structurels affectant la compétitivité

La gouvernance et les facteurs d'économie politique au niveau national sont importants pour déterminer l'impact et les retombées des investissements dans les infrastructures. Les dépenses d'infrastructure présentent des opportunités de corruption et détournement des ressources, qui pourraient déboucher sur des projets routiers extrêmement coûteux avec des impacts et ramifications non souhaités. En plus, selon le contexte institutionnel et de gouvernance, l'assistance extérieure et les dépenses du gouvernement central liées aux projets d'infrastructure peuvent se substituer aux dépenses des projets d'infrastructure du gouvernement local plutôt que d'accroître la cagnotte des ressources disponibles pour développer et maintenir les infrastructures locales.

Un réel défi au niveau régional est celui des télécommunications et des liaisons routières qui sont actuellement plus fortes entre l'Afrique et les autres régions qu'elles ne le sont entre les pays africains eux-mêmes. Au plan international, la forte demande d'infrastructures sur les marchés émergents crée une

importante compétition pour les ressources, laquelle peut se faire au détriment d'un plus grand groupe de pays africains.

2. Réponses et Opportunités pour l'Action

Questions stratégiques :

- *Quel type de communication, de transport et quelle technologie commerciale et infrastructures d'investissement peuvent être réalisés dans les zones rurales en vue d'améliorer l'information relevant du marché et l'écoulement des produits entre les zones rurale, urbaine et régionale ou aux frontières internationales*
- *Comment les projets d'infrastructure peuvent-ils être financés ?*
- *Les partenariats publics privés (PPP) sont-ils des alternatives ?*
- *Quelles sont les conditions minimales requises pour que le PPP puisse marcher ?*
- *Quel sera le rôle du gouvernement ? L'accès à l'infrastructure est-il un problème national ou régional en Afrique ?*

Les développements réalisés dans divers domaines créent des opportunités pour nombre de pays et régions. Ce sont entre autres :

2.1. Intérêt renouvelé pour le développement de l'infrastructure agricole

Avec des infrastructures de mauvaise qualité et des coûts élevés des transactions, les marchés alimentaires déroutent des fois beaucoup de petits producteurs qui doivent se contenter de leurs propres productions pour se nourrir. Le besoin d'accroître significativement les investissements publics dans les infrastructures rurales, routes, et communications en vue d'améliorer l'accès au marché est reconnu dans le programme d'infrastructure du NEPAD, mais également dans le dernier Rapport Mondial sur le Développement. L'importance des infrastructures, spécialement, les routes, a été amplement démontrée par les expériences des pays asiatiques. En Inde par exemple, l'investissement dans le secteur des routes rurales est crédité d'avoir contribué à hauteur de 25% à la croissance agricole du pays dans les années 1970.

2.2. Partenariat Public – Privé pour le développement des infrastructures

Comme mentionné plus haut, l'intervention publique seule n'est pas efficace en terme de coût. De même, si elle est isolée des initiatives privées, elle ne réussit pas à offrir des services. En Afrique en particulier, il y a un besoin pressant de :

- Développer des plateformes de PPP, qui permettent au secteur public de jouer son rôle de facilitateur. De plus en plus, il y a peu de preuves que l'infrastructure rurale, prise isolément, est commercialement viable et le rôle du secteur public a besoin d'être réinventé. Ceci ouvrirait la possibilité d'encourager et de préparer le secteur privé à investir dans les services de transport par route. Ceci en retour augmenterait la volonté des partenaires au développement d'accroître le volume de leurs investissements dans le développement des infrastructures.
- Etablir le mécanisme réglementaire et le cadre juridique y afférent pour améliorer le niveau de jeu entre les nouvelles entreprises entrant et les opérateurs déjà sur la place.
- Créer les opportunités de partenariat d'investissement dans les petites infrastructures en zone rural, telles que les infrastructures de post-récolte et les infrastructures de marché pour intégrer les petits producteurs aux chaînes de valeur locale, régionale et internationale.

2.3. Coordination régionale pour relancer les capacités d'offre

L'infrastructure en Afrique n'est pas seulement un problème de pays mais aussi celui de la région, et par conséquent, une approche régionale intégrée est nécessaire. A titre d'exemple, l'amélioration des routes et des ports en Tanzanie peut aider les pays enclavés comme l'Ouganda et le Malawi à faire transiter leurs échanges plus efficacement. Dès lors, l'Ouganda et le Malawi ont un intérêt direct à ce qu'il y ait des améliorations des routes et ports en Tanzanie, et par conséquent, des réformes sont nécessaires pour s'attaquer, de façon concertée, au problème.

Une coordination efficace rendrait possible une meilleure prise en compte des liens et complémentarités entre les programmes d'investissement dans l'infrastructure dans le pays. Le résultat serait visible en termes de retombées plus élevées des investissements nationaux et en gains potentiels de compétitivité du commerce sur les marchés local et transfrontalier. On devrait également s'attendre à ce que des liens de croissance plus forts émanent de telles évolutions à mesure que les économies deviennent plus intégrées. Les incitations pour les investissements directs régionaux ou étrangers s'amélioreraient également. Un autre aspect important d'une meilleure coordination des programmes de développement des infrastructures du pays est une plus grande stabilité des marchés alimentaires locaux résultant de l'amélioration induite de l'intégration des marchés transfrontaliers. Finalement, la contribution du développement du commerce et de l'agrobusiness aux objectifs larges de croissance, de réduction de la pauvreté et de la sécurité alimentaire et nutritionnelle du PDDAA serait élargie et accentuée dans le long terme.

3. Atouts Pour Bâtir

Questions stratégiques :

- *Dans quels secteurs et domaines, les conditions d'accès actuelles aux marchés local, régional et étranger permettent-elles les investissements en infrastructures qui améliorent le niveau et la qualité des produits commercialisés ?*
- *Quels sont les secteurs dans lesquels on observe un impact positif des investissements complémentaires en infrastructures rurales sur le développement des marchés et sur la réduction de la pauvreté ?*
- *Les CERs ont-elles les capacités réelles pour coordonner et gérer les projets d'infrastructure ?*
- *Comment les pays africains peuvent-ils prendre de l'avance à partir des TIC, en termes aussi bien d'accès que de contenu en vue d'endiguer le goulot d'étranglement que constitue l'infrastructure physique ?*

Voici répertoriés quelques domaines de force qui pourraient soutenir un développement d'infrastructures rapide et à long terme à l'effet de la croissance des chaînes de valeur.

3.1. L'accès relativement bon aux marchés étrangers par l'Afrique crée un potentiel important de gains liés à l'investissement dans les infrastructures

L'évaluation du commerce des pays africains montre que l'accès aux marchés étrangers est de loin meilleur que l'accès aux marchés intérieurs et régionaux où un potentiel important reste largement sous-exploité. La faible qualité des infrastructures commerciales en Afrique implique que les interventions qui améliorent le niveau et la qualité des infrastructures peuvent générer des retombées importantes. Ceci est particulièrement fondé si de telles interventions sont menées de façon coordonnée pour exploiter les complémentarités régionales de manière à lier les infrastructures aux zones de production potentiellement élevée. Ces types d'interventions devraient s'assurer que l'infrastructure est développée, non seulement de façon parcellisée et par à-coups, mais détaillée de manière à profiter des espaces économiques régionaux et partant, à offrir des opportunités d'une importante expansion verticale non seulement des investissements dans l'infrastructure mais aussi dans les secteurs connexes. Des preuves de ces ramifications peuvent être obtenues de l'expansion rapide des réseaux TIC et de l'intérêt porté sur les investissements dans les couloirs de transport routier.

3.2. Les capacités des CERs à coordonner et à gérer les projets d'infrastructure

Les CERs sont bien placés pour agir comme facilitateurs dans le cadre d'une action collective visant à doper le volume et améliorer la qualité des investissements dans le développement des infrastructures. Comme mentionné plus haut, une meilleure coordination des investissements en infrastructures crée des économies d'échelle, réduit les coûts moyens pour les pays participants, et comme résultat, rend les projets d'infrastructure plus attractifs pour les réseaux privés et étrangers. Le manque éventuel de capacités au sein des REC pour mener efficacement une telle coordination pourrait conduire à des échecs de planification et de mise en œuvre et retarder le développement des économies régionales dans le long terme. D'ici naît alors un besoin évident de renforcer les capacités existantes au sein des CERs et d'encourager l'apprentissage des modèles de bonnes pratiques existants tels que celui mis en œuvre par l'Union Européenne en vue de minimiser le risque d'échec.

3.3. Accès à la connaissance et au capital humain des infrastructures de commerce

L'infrastructure offre aussi une opportunité pour accroître les connaissances et le capital humain pour le commerce. Spécifiquement, les TIC, à travers l'utilisation innovante des téléphones et de l'accès à l'Internet, pourraient jouer un rôle fondamental dans la réduction des asymétries d'information et des coûts de transactions nécessaires pour accroître l'intégration des agriculteurs dans le commerce régional, national et international. La capacité des TIC à augmenter les activités de recherche et éventuellement accroître la quantité et la qualité de l'information disponible réduit l'incertitude et renforce la participation au marché. Comment les acheteurs et vendeurs se retrouvent-ils et à quel prix ceci peut-il se faire ? Est-il mieux de stocker les produits ou les vendre immédiatement ? Les réponses à de telles questions ouvrent des opportunités, soutiennent le fonctionnement des marchés et donc la disponibilité de la nourriture ainsi que montant de revenu monétaire. Les externalités positives de ce dernier sont entrain d'affecter tous les aspects du développement, partant des meilleures opportunités d'éducation aux taux de fertilité les plus bas, à une productivité améliorée, et éventuellement à une contribution substantielle à la promotion de la sécurité alimentaire.

Il n'est pas surprenant que l'effort de rendre les TIC disponibles aux agriculteurs ruraux ait probablement visé à améliorer la disponibilité et la qualité de l'information. Ceci s'est produit directement en connectant les associations de producteurs, l'affichage dans les télé centres, et les services de messagerie courte (SMS).

Dans le cadre du Pilier II, les opportunités offertes par la rapide croissance du secteur des TIC peuvent être exploitées avec une emphase particulière sur la mise à disposition de l'information et en créant la connaissance pour augmenter :

- Les capacités de négociation des agriculteurs.
- Les catalyseurs des affaires, entrepreneurs, associations d'affaires, associations de petits producteurs
- l'information sur les standards et besoins du marché pour accroître la profitabilité de l'accès aux petits producteurs.
- Les connaissances concernant l'utilisation correcte et prudente des produits agrochimiques, les niveaux de résidus, et autres besoins sanitaires et phytosanitaires et autres barrières non tarifaires aux marchés de l'UE et des Etats-Unis.
- les capacités des institutions nationales de formation à contribuer au développement et à la gestion d'infrastructures sophistiquées de transformation et de conditionnement.
- les capacités à identifier et à saisir les opportunités émergentes sur le marché
- l'assistance technique et l'utilisation des méthodes innovantes pour la diffusion de nouvelles technologies de production

3.4. Des investissements dans les infrastructures des TIC peuvent doper la capacité à gérer les risques climatiques systémiques, sanitaires et autres affectant l'offre

Les TIC augmentent la capacité des pays à faire face au climat, à la santé et aux autres risques affectant leur offre de produits. Spécifiquement et comme le relèvent si bien Torero et Von Braun (2006), les opportunités des TIC peuvent être exploitées pour améliorer :

- la qualité de l'offre des biens publics, tels que les services de santé.
- la qualité des ressources humaines, tout d'abord par les services d'éducation. Un exemple typique est l'Université Virtuelle Africaine, qui est un réseau d'universités qui se sont mises ensemble avec la Banque Mondiale pour donner des cours en informatique et en gestion des affaires à des étudiants et professionnels africains (www.uva.org).
- l'utilisation des réseaux sociaux existants, ou leur extension. A titre d'illustration, certaines formes de TIC ont été utilisées pour concevoir les réseaux mondiaux de télécommunications tels que HealthNet4 qui relie les travailleurs du secteur de la santé à travers le monde via le courrier électronique
- l'opération des arrangements institutionnels existants ou la création de nouveaux pour renforcer les droits et pouvoirs des pauvres et des communautés, et partant de là, d'améliorer la gouvernance et renforcer le dialogue de politique dans le secteur. Par exemple, Fleming (2002) explore le potentiel et la réalité actuelle de l'utilisation des TIC pour renforcer le développement de la démocratie en Afrique du Sud et conclut que l'accès à l'information joue un rôle capital dans l'information des citoyens à propos des activités du

gouvernement et, par conséquent, encourage les peuples à interpellier les décideurs sur les questions de gouvernance.

4. Gouvernance Sectorielle et Politiques Publiques

Etant donné l'apparente défaillance du secteur purement public basée sur la prestation des services dans les années 1970 et la défaillance du marché basée sur les alternatives de décollage au cours des décennies 80 et 90, il est nécessaire de rechercher des innovations institutionnelles appropriées pour l'Afrique Sub-saharienne. Celles-ci devraient prioritairement :

- Définir clairement le rôle de l'Etat, du secteur privé, et celui du partenariat public privé en matière de politique, programmes, de conception, de mise en œuvre, et de financement ;
- Accroître les investissements dans les infrastructures commerciales, l'énergie, les unités de transformation, les routes intra régionales, les voies ferrées, le transport aérien, dans un sens, relier l'offre domestique aux marchés d'exportation régionaux et étrangers ;
- Initier des programmes de TIC innovants pour réduire les barrières d'information et les coûts de transaction tout au long de la chaîne de valeur et accélérer l'intégration des agriculteurs dans le commerce national, régional et international ;
- Identifier des schémas institutionnels pour harmoniser les politiques et régulations régionales liées à l'infrastructure, l'Union Européenne offrant un brillant exemple qui peut être suivi ;
- Identifier les moyens pour appuyer le développement des infrastructures et promouvoir la coordination afin de créer les complémentarités et les économies d'échelles au niveau régional ;
- Améliorer le climat des investissements et l'environnement des affaires, ainsi que la création de l'environnement juridique nécessaire en vue de minimiser la corruption à tous les niveaux, aussi bien parmi les acteurs locaux qu'externes.

Les gouvernements devraient mettre l'accent sur les activités suivantes :

Système d'infrastructure impulsé par la demande : Un système d'infrastructure qui répond aux besoins des secteurs productifs, dans le cas de l'agriculture, et des demandes des personnes vivant en zones rurales et zones reculées est un pré requis pour le développement social et économique de l'Afrique. A présent, l'estimation de l'investissement en infrastructures rurales est généralement basée sur l'évaluation des besoins pour chaque secteur à l'échelle nationale, avec peu ou pas d'évaluation de la demande et de coordination au niveau local où les services seront rendus en fin de compte. Très souvent, de telles évaluations d'investissement ne prennent pas en compte les préférences et contraintes auxquelles font face les usagers des services et les impondérables des prestations de services. Les avancées récentes dans la démocratisation et la décentralisation permettent une participation accrue de tous les principaux groupes d'acteurs (opérateurs privés, consommateurs, gouvernement central, et gouvernements régionaux) à l'identification des besoins et de la demande locale, ainsi que l'accroissement de la transparence dans la gestion d'ensemble.

Reformes impulsées par le marché : Par rapport à la provision en énergie électrique et en routes, l'Afrique a connu un relatif succès en matière de développement des infrastructures de télécommunications. Deux forces ont influencé les changements dans le secteur des télécoms : les progrès technologiques et les réformes enclenchées par le marché. En Afrique, l'influence de ce dernier est peut-être plus forte que les premiers. Les leçons retenues de ces réformes seraient utiles pour la définition des prochaines étapes.

Cadres institutionnels existants : Les cadres opératoires existants peuvent être conçus de manière à intégrer des schémas institutionnels pour réduire de façon adéquate l'écart d'accès en ce qui concerne les diverses catégories d'infrastructures. De telles interventions devraient permettre le développement simultané du cadre juridique, institutionnel et réglementaire nécessaire pour faire avancer les différentes stratégies. Toutes les recettes ne sont pas appropriées à tous les pays. Et une meilleure pratique potentielle dépend, dans une large mesure, du cadre institutionnel existant dans un pays. Les pays avec des institutions de régulation solides et des cadres juridiques peuvent adopter des solutions qui seront hors de portée pour les pays ayant de faibles institutions.

Intervention publique : Bien que des pays tels l’Afrique du Sud, la Côte d’Ivoire, le Nigeria, la Tanzanie, et le Zimbabwe aient fait des progrès notables pour combler l’écart d’accès à la fois des milieux urbain et rural, les réformes seules ne sont pas suffisantes pour offrir l’accès complète aux zones rurales reculées. Une sorte d’intervention publique est nécessaire pour combler ce vide. Là où le gouvernement pense que le service devrait être offert au delà de ce qu’un marché fonctionnel offrira, des subventions peuvent être justifiées pour promouvoir un investissement additionnel pour atteindre les buts du gouvernement. Mais le gouvernement devrait aussi chercher à améliorer le fonctionnement du marché de façon à ce que les subventions puissent offrir le maximum de bénéfice quand et là où ils sont nécessaires. En particulier, ne pas lever les entraves à un fonctionnement efficient du marché dans les zones rurales à travers des réformes réglementaires réduira la disponibilité et l’efficacité des ressources pour s’occuper de l’accès limité en termes réels dans ces zones.

Partenariats Public Privé : Ces pratiques qui se sont révélées concluantes habituellement s’appuient sur des mécanismes de marché et le développement des PPPs. Le besoin pour le secteur public de jouer un rôle de facilitation n’a pas été satisfait. Puisqu’il y a peu de preuves que l’infrastructure rurale, prise isolément, soit commercialement viable ; le rôle du secteur public demande à être réinventé. Comme indiqué plus haut, les PPP demandent des mécanismes réglementaires et un cadre juridique y relatif pour réguler les interactions et minimiser les coûts des transactions entre les différentes parties, en particulier entre les nouvelles compagnies entrantes et les opérateurs déjà en place. Il serait très difficile d’accroître les investissements et d’accélérer la croissance de l’entreprise dans un environnement où de tels mécanismes et un tel cadre sont absents ou pas suffisamment forts.

5. Actions Prioritaires Proposées pour le Domaine B du Pilier II

Les actions d’urgence proposées dans ce domaine stratégique servent d’axes d’entrée pour le développement du contenu du Pilier II aux échelles des pays et des régions. Elles ciblent les domaines clés prioritaires et les activités qui répondent aux besoins largement diffusés à travers des pays et des régions, et par conséquent nécessitent une action collective et se prêtent à des économies d’échelle.

5.1. Infrastructure pour une Initiative de Croissance (IIC)

Objectif : Développer et mettre en œuvre un plan d’ensemble pour lier les projets actuels de couloir régional d’infrastructure de transport aux pôles potentiels de croissance agricole.

Activités Indicatives :

- A. l’identification des principaux pôles de croissance agricole dans les régions de l’Union du Maghreb Arabe (UMA), du COMESA, de la CEDEAO, de la CEEAC, et de la SADC
- A. une évaluation systématique des projets de couloir d’infrastructure existants, en collaboration avec l’Unité Infrastructure du NEPAD
- B. la spécification des modifications nécessaires aux projets ci-dessus et aux besoins additionnels en infrastructures pour connecter les pôles de croissance agricole à l’intérieur des régions
- C. l’élaboration des stratégies pour améliorer la coordination des programmes de développement des infrastructures au niveau régional et à travers les pays
- D. la création des opportunités de partenariats pour promouvoir l’investissement dans les projets régionaux d’infrastructure orientées vers la croissance agricole.

2. Contenu et Objectifs du Pilier II

L'objectif ultime du Pilier II est d'accélérer la croissance dans le secteur agricole en développant les capacités des entrepreneurs du secteur privé, qu'ils soient producteurs commerçants ou petits producteurs, en vue de satisfaire les exigences sans cesse croissante et complexe de qualité et de logistique sur les marchés locaux, régionaux et internationaux. Un tel objectif est réalisable sur les chaînes de valeur stratégique ayant un plus gros potentiel à générer une croissance de revenu de large portée et à créer de la richesse en milieu rural et dans le reste de l'économie. Ainsi perçu, ce pilier met l'accent sur les politiques, les actions de régulation, le développement des infrastructures, les efforts de renforcement des capacités, les partenariats et alliances qui pourraient faciliter un développement des chaînes de valeur agricoles visant à réduire systématiquement la croissance de la pauvreté dans les pays africains.

3. Domaine Stratégiques Clés du Pilier

La mise en œuvre du Pilier II devra s'opérer à travers cinq grands ensembles d'activités ou domaines stratégiques, guidée par la vision ci-dessus et recourant aux outils ainsi définis :

- *Domaine A* : Augmenter la compétitivité et saisir les opportunités sur les marchés locaux, régionaux et internationaux
- *Domaine B* : Investissement dans les infrastructures physiques d'échange et de commercialisation afin de diminuer les coûts d'approvisionnement des marchés ci-dessus
- *Domaine C* : Développement de la chaîne de valeur et des services financiers dans les secteurs stratégiques
- *Domaine D* : Renforcement des capacités commerciales et techniques des organisations d'agriculteurs et d'associations de commerçants

PARTNERSHIPS IN SUPPORT OF CAADP

